BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2010- 196 /PRES/PM/MAECR/ MEF portant ratification des amendements des statuts du Fonds monétaire international relatifs à l'extension de l'autorité d'investissement du Fonds monétaire international.

Visu CF N 0065

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

- VU le décret n° 2007-349/PRES du 04 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n°2008-517/PRES/PM du 03 septembre 2008 portant remaniement du Gouvernement;
- VU la loi n° 064-2009/AN du 21 décembre 2009 portant autorisation de ratification des amendements des statuts du Fonds monétaire international relatifs à l'extension de l'autorité d'investissement du Fonds monétaire international;
- VU le décret n°2007-424/PRES/PM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du Gouvernement;

DECRETE

ARTICLE 1:

Sont ratifiés les amendements des statuts du Fonds monétaire international relatifs à l'extension de l'autorité d'investissement du Fonds monétaire international.

ARTICLE 2:

Le Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale et le Ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 12 mars 2010

Le Premier Ministre

Tertius ZONGO

Le Ministre de l'économie et des finances

Rembum

Le Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Bédouma Alaku YODA